

Message du Président

Chers Membres de l'ASA,

La Suisse s'est dotée d'une loi moderne en matière d'arbitrage international (le Chapitre 12 de la Loi de droit international privé, entré en vigueur le 1er janvier 1989). Il y a matière à faire le point : trois ans plus tard.

Le présent numéro spécial s'efforce de présenter l'état de la situation. Il contient, sous une forme parfois remaniée, les contributions des rapporteurs à l'Assemblée générale du 8 novembre 1991, à Zurich. Nous espérons ainsi vous fournir un petit instrument de travail qui ne constitue pas un substitut, mais un complément, aux divers commentaires parus entre-temps.

* * * * *

L'Assemblée générale de printemps de l'ASA s'annonce déjà. Quelques remarques à ce sujet :

Arbitrage multipartite / Multiparty Arbitration

Voilà un mot magique d'un attrait particulier. Pour les uns, il est synonyme d'un vaste champ d'exercices académiques, terrain idéal pour des manœuvres audacieuses entre intérêts contradictoires et solutions originales. Pour les autres, en particulier ceux qui le pratiquent en qualité de conseil ou d'arbitre, il s'agit d'un domaine qui

soulève des questions pratiques complexes (de nature procédurale aussi bien que matérielle) et qui nécessite une pesée des intérêts contradictoires différenciée et particulièrement difficile; et cela dès le début de la procédure, soit à un stade où le Tribunal arbitral n'est pas du tout en mesure d'apprécier sur le fond la situation de fait et de droit. Cela nous a incité à choisir la problématique de l'arbitrage multipartite pour

thème de l'Assemblée générale de l'ASA du 13 mars 1992

qui aura lieu à l'Hôtel Palace à Lausanne, dès 14:00 heures. Me Jean-Louis Delvolvè (Président du Groupe de travail de la CCI sur l'arbitrage multipartite) présentera un exposé, suivi d'une discussion avec les membres du panel: M. Axel Baum (Hughes Hubbard & Reed, Paris), Me Roger Budin (Genève), le Professeur Bernd von Hoffmann (Université de Trier) et le Professeur Jean-François Poudret (Université de Lausanne).

Un "inventaire" de l'arbitrabilité de litiges multipartites dans différentes situations a été établi par Sir Michael Mustill dans une récente publication "Multiparty Arbitration : an Agenda for Law-Makers", publiée dans Arbitration International 1991, No. 4, pp. 393-402). Le rapport établi par le Professeur Poudret est publié dans le Bulletin ASA 1991/1, pp. 8-22.

L'Assemblée générale du 13 mars 1992 promet un riche échange de vues. Nous nous réjouissons de votre participation.

Marc Blessing